

## Divorce et biens et réparations

## Par HMI, le 05/07/2015 à 19:29

## Bonjour à tous.

Nous avons une maison que j'ai acheté en mon et comme nous allons certainement divorcer mon épouse me menace de "ne rien lacher" et de "porter plainte" parcequ'elle pense que je ne vais rien lui donner sur la "communauté".

Chose que je ne ferais jamais!

Hors depuis trente ans, les aléas de la vie ont fait que pendant très longtemps mes revenus étaient versés sur le compte de mon épouse.

Je sais que dans ce type de situation on chiffre ce que chacun a apporté à la communauté pour que le partage soit juste.

Est ce que les sommes que j'ai versé sur le compte de mon épouse (salaires, assedic et autres business) seraient pris en compte en ma faveur ou seront ils considérés comme appartenant à mon épouse puisque ces sommes étaient sur son compte?

Désolé de mon approximation .. je répondrais à vos questions sans probleme.

Merci pour vos avis